

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
CANTON DE QUILLAN

COMMUNE DE PEYREFITTE DU RAZES

Extrait du registre des délibérations  
Du conseil municipal n°2026/003

Nombre de membres  
En exercice : 07  
Présents : 05  
Votants : 07

Séance du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 05 juin à 21h00 le Conseil municipal de la commune de PEYREFITTE DU RAZES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. TISSEYRE Jacques, Maire.

Présents : MM. Ferrié, Blanchard, Martinez, Postel-Gaouar.

Absents : Mme Sergent (pouvoir à Mme Postel-Gaouar), M. Tisseyre G. (pouvoir à M. Tisseyre J..

Madame FERRIE Manuella a été désignée secrétaire.

Date convocation :  
27 /05/2026

**Objet : Dénomination et numérotation des voies communales.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2022/008 du 25 février 2022 concernant la dénomination et la numérotation des voies communales.

Il explique que des modifications sont à apporter et présente les changements effectués.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination et la numérotation des rues :

- Valide les changements effectués,
- Adopte les dénominations suivantes :

AVENUE LIMOUX MIREPOIX	Avenue Limoux-Mirepoix
CHEMIN DE LA RIVIERE	Chemin de la Rivière
COUCHET	Couchet
PIQUOTALEN	Piquotalen
PLACE PUBLIQUE	Place Publique
RUE CENTRALE	Rue Centrale



RUE DE L AMBRONNE	Rue de l'Ambronne
RUE DE L ECOLE	Rue de l'Ecole
RUE DE L EGLISE	Rue de l'Eglise
RUE DE L EST	Rue de l'Est
RUE DE LA CROIX DE LA MISSION	Rue de La Croix de la Mission
RUE DE LA PLACE PUBLIQUE	Rue de la Place Publique
RUE DE LA TUILERIE	Rue de la Tuilerie
RUE DES JARDINS	Rue des Jardins
RUE DU BARBUT	Rue du Barbut
RUE DU CIMETIERE	Rue du Cimetière
RUE DU FORGERON	Rue du Forgeron
RUE DU PRESBYTERE	Rue du Presbytère
RUE DU TAILLEUR	Rue du Tailleur
RUE DU TRANSFORMATEUR	Rue du Transformateur
RUE PRINCIPALE	Rue Principale

- Valide la numérotation des habitations suivant le plan annexé à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

